

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alain BOURION donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 10 mars 2025

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 13 mars 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 13 mars 2025

Martine LERICHE donne procuration à Jean DARDENNE en date du 19 mars 2025

Excusées :

Anca VORONIN

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Alain AUTHIER

Objet : Vote des taux d'imposition 2025

Délibération 2025-16

En application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit, avant le 15 avril.

La loi de Finances 2020 a instauré, à compter de 2021, le transfert de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements vers les municipalités.

Par ailleurs, à la suite de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation (TH) a été figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus. A compter de 2023, ce taux désormais applicable aux résidences secondaires (et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté par les collectivités locales.

Rappel des taux adoptés depuis à Panazol :

- Taxe du foncier bâti : 45,55 %
- Taxe du foncier non bâti : 116.59 %

Rappel du taux de taxe d'habitation adopté en 2019 à Panazol :

- Taxe d'habitation : 15,81 %

Afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages et conformément aux engagements de campagne, il est proposé au conseil municipal de reconduire en 2025 les taux d'imposition communaux, actant ainsi une quatrième année consécutive sans augmentation de la pression fiscale.

DÉLIBÉRATION

VU l'article 1639A et 1636 B sexies du Code Général des impôts,
VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 20 février 2025 ;
VU le Budget Primitif 2025,
VU les charges de fonctionnement prévisionnelles inscrites au titre de l'année 2025 ;
VU le programme d'investissement proposé au titre de l'année 2025 ;
VU l'avis de la commission Finances en date du 11 mars 2025,

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de ne pas alourdir la pression fiscale en n'augmentant pas les taux d'imposition,

CONSIDÉRANT la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE MAINTENIR** le niveau des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 comme suit :
 - Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 45.55 %
 - Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à hauteur de 116.59 %
 - Taux de Taxe d'Habitation : 15,81 %
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 21 mars 2025

Le Maire, 
Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 25 mars 2025

Publié ou notifié

26 mars 2025

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DELIB16** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **21/03/2025**

Objet : **Vote des taux d'imposition 2025**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Finances locales - Fiscalité**

Date de télétransmission : **25/03/2025** Agent de transmission : **Carole DANCHE - MAIRIE**

Acte : **DELIB16-Vote des taux dimposition 2025.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20250321-DELIB16-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **25/03/2025**